

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

RCMP-GRC  
Bid Receiving/Réception des soumissions  
Attention: Sopheary Tanh  
Mail Stop/Arrêt postal 15  
73 chemin Leikin Drive,  
Ottawa, ON K1A 0R2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les colis et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet</b>		<b>Amendment No. – No Modification</b>
Construction Management (CM) Services – Carcross, Faro & Ross River Detachments / Services de gestion de la construction – Détachements de Carcross, Faro & Ross River		004
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b>	<b>Date</b>	
202000460	31 juillet 2019	
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b>		
202000460		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At / à :</b>	14 h	EDT (Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
<b>On / le :</b>	06 août 2019	
<b>F.O.B. – F.A.B</b> Destination	<b>GST – TPS</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Sopheary Tanh – Senior Procurement Officer / Agente principale des achats		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 343-547-2301	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>	
<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>	
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	

## **MODIFICATION DE L'INVITATION : 004**

La modification de l'invitation 004 a été apportée pour :

(A) Répondre aux questions concernant la demande de propositions.

---

### **Question no 1**

SA03 d) L'offre- Coût de la garantie et des assurances : À ce stade, comme nous ne disposons pas de renseignements détaillés suffisants sur les travaux de construction, il nous est impossible d'établir un barème applicable aux coûts d'assurance. Nous proposons de supprimer du formulaire l'exigence relative aux coûts et de joindre une preuve d'assurance ou, si c'est impossible, nous requérons de plus amples renseignements sur les travaux de construction pour les trois projets.

### **Réponse no 1**

Par le passé, le coût de la garantie et des assurances figurant dans le formulaire de soumission et d'acceptation n'a pas posé problème à l'EGC qui lançait des appels d'offres. Les renseignements dont nous disposons sur les travaux de construction figurent dans le cadre de référence, et ils devraient être suffisants pour établir un barème applicable au coût de la garantie et des assurances.

### **Question no 2**

SA03 e) L'offre – Taux journaliers : Veuillez confirmer si les frais de déplacement et d'hébergement (allocations de logement à l'extérieur) doivent être compris dans les taux.

### **Réponse no 2**

Les frais de déplacement et d'hébergement ne doivent pas être inclus dans les taux journaliers figurant au SA03 e). Les frais de déplacement et d'hébergement liés à un taux journalier seront remboursés à titre de débours conformément à l'Annexe B – Base de paiement, point 3 - Débours permis.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT INCHANGÉES**